

104^e EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE

PERIGUEUX

VEN. 12, SAM. 13 & DIM. 14 MARS 2021

Parc des Expositions du Périgord - Route de Ribérac (N45.19966 - E0.66702)
24430 Marsac sur L'Isle - Hall couverts

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :

- 27 FÉVRIER (cachet de la poste faisant foi)
- 28 FÉVRIER 2021 (sur internet)

Engagement Internet - Paiement sécurisé : <https://cedia.fr>
Races invitées : engagement gratuit - confirmation 30€

CHAQUE JOUR :

Concours Jeunes Présentateurs,
Désignation des Meilleurs Baby, Puppy, Jeune, Champion, Vétéran,
Meilleurs de groupe
Lots d'Elevage, de reproducteurs, Couples, Paires, Races Françaises

DIMANCHE :

DÉSIGNATION DU MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION

Début des jugements

Vendredi à 13h
Samedi et dimanche à 9h00

Sortie des chiens non classés
à partir de 14h30

Remise des récompenses
à 15h30

Parking extérieur
GRATUIT

Parking intérieur : 5 €

BAR-BUFFET RESTAURANT DANS
L'ENCEINTE DE L'EXPOSITION

1 Café, 2 Madeleines
+ 1 Vin d'Honneur
avec Toast au Foie Gras
offert à chaque exposant

Exposition avec nombre
de cages limité

NOUVEAUTÉ CATALOGUE :

Notre e-catalogue disponible sur cedia.fr
2h avant l'exposition.

Prévente catalogue papier à 5€ : voir p. 3
Achat possible au secrétariat de l'expo à 6€

VENDREDI 12 MARS

• Nationale d'Elevage Mâtin de Naples, début des jugements 9h

SAMEDI 13 MARS

• Régionale d'Elevage Bichons et Petits Chiens Lions

RACES INVITÉES (engagements gratuits): Irishwolfhound,
Deerhound, Mâtin de Naples, Epagneul nain continental



Entrée
visiteurs
3 €

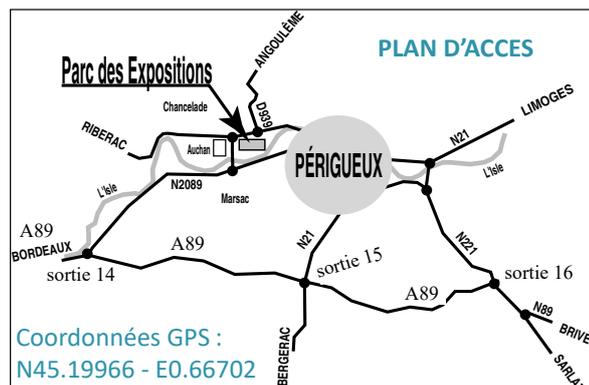


VENDREDI
12 MARS
CONFIRMATIONS
SEULES à 9H
TOUTES RACES
voir page 5



LISTE DES HOTELS

<p>Ibis Budget 2, rue d'Arezzo 24750 Boulazac ☎ 08 92 68 03 90</p> <p>Ibis Budget 33, rue Wilson 24000 Périgueux ☎ 08 92 68 32 37</p> <p>Hôtel du Pont de La Beaumonne 4, route de Ribérac 24650 Chancelade ☎ 05 53 08 42 91</p>	<p>Hôtel des Etangs des Reynats 15 Route d'Angoulême 24650 Chancelade ☎ 05 53 54 79 58</p> <p>Hôtel Ibis 8 Bd G. Saumande 24000 Périgueux ☎ 05 53 53 64 58</p> <p>Hôtel Formule 1 Espace Agora 24750 Boulazac ☎ 05 53 08 62 00</p>	<p>Hôtel Campanile Espace Agora 24750 Boulazac ☎ 05 53 09 00 37</p> <p>Hôtel 1re Classe Espace Agora 24750 Boulazac ☎ 05 53 07 17 55</p> <p>Hôtel Ibis Styles Rue Anatole France 24750 Trélassac ☎ 05 53 03 39 70</p>	<p>Hôtel B and B 2 imp. Denis Diderot 24750 Boulazac ☎ 05 53 06 61 61</p> <p>Fast'Hôtel 12 av. du Parc 24430 Marsac sur l'Isle ☎ 05 53 03 96 43</p>
---	---	--	---



COMPOSITION DU JURY PRESENTI

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges

VENDREDI 12 MARS 2021 / DÉBUT DES JUGEMENTS : 13H

2° GROUPE	R. SOULAT		Dobermann, Pinschers et Affenpinscher, Chien de Ferme Dano-Suèdois, Schnauzers, Hollandse Smoushond, Terrier Noir Russe, Dogue Argentin, Fila Brasileiro, Broholmer, Dogue Majorquin, Dogue des Canaries, Cane Corso, Tosa-Inu, Fila de Saint Miguel, Cimarron Uruguayen
	C. LAFAY	Spéciale	Mâtin Napolitain, Shar Peï
	B. KAFKA	Spéciale	Boxer
	C. BASSET	Spéciale	Saint Bernard, Dogue du Tibet, Dogue Allemand, Aidi, Bouviers Suisses
	M. MAKOMASKI		Rottweiler, Berger du Karst, Berger d'Asie Centrale, du Caucase, de Bosnie-Herzegovine et de Croatie, Sarplaninac
	H. DENIS	Spéciale	Dogue de Bordeaux, Bulldog Anglais, Bullmastiff, Mastiff , Bulldog Continental
	J.P. KERIHUEL		Chien Fonnese, Cursinu
	A. POUVESLE	Spéciale	Landseer, Terre Neuve
S. GIANNONE		Hovawart, Léonberg, Mâtin et Montagne des Pyrénées, Berger Kangal, Mâtin Espagnol, Serra da Estrela, reste du groupe	
3° GROUPE	J.P. KERIHUEL	Spéciale	Terrier de Chasse Allemand, Bull Terrier, Bull Terrier Miniature, Staffordshire Bull Terrier, Staffordshire Américain, Silky Terrier, Toy Terrier
	M. GRIOL		Terrier Reverend Russell, Terrier Jack Russell
	C. MATTERA		Yorkshire Terrier
	R. CALLOCH		Fox Terrier, Airedale, Bedlington, Border, Terriers Irlandais, Anglais et Australiens, Terriers d'Écosse, Cesky Terrier et reste du groupe

SAMEDI 13 MARS 2021 / DÉBUT DES JUGEMENTS : 9H

4° G	C. JOUANCHICOT		Teckels
5° GROUPE	M. GRIOL	Spéciale	Malamute de l'Alaska, Chow Chow , Eurasier, Akita Américain, Bangkaew de Thaïlande, Chien de Canaan, Chien de Taiwan, Chien de Phu Quoc à crête dorsale, Chien Thaïlandais à crête dorsale
	C. JOUANCHICOT	Spéciale	Husky de Sibérie
	JJ. DUPAS	Spéciale	Spitz Allemands et Italiens, Basenji, Podencos, Cirneco de l'Etna
	D. MEYER		Chiens Nordiques, Samoyède, Laïkas, Akita Inu, Spitz du Japon, Chien du Pharaon, Chien Nu du Mexique et du Pérou et reste du groupe
6° GROUPE	J.P. KERIHUEL		Poitevin, Billy, Français, Grand Anglo Français, Foxhound Anglais, Chien de Loutre, Foxhound Américain, Coonhound, Anglo Français de Petite Vénérie, Dalmatien, Rhodesian Ridgeback, Chiens Courants de Bosnie, d'Istrie, de Posavatz, Espagnol, Bruno Saint-Hubert Français, Briquet de Provence
	R. SOULAT		Saint Hubert, Gascons Saintongeais, Ariégeois, Beagle Harrier, Chien d'Artois, Porcelaine, Griffons Vendéens, Griffon Nivernais, Harrier, Basset Artésien Normand, Bleus de Gascogne, Fauves de Bretagne, Basset Hound, Beagle, Drever, Chiens de Recherche au Sang, Basset des Alpes, Petits Chiens Courants Bernois, du Jura, Lucernois, de Schwyz
	C. JOUANCHICOT		Dunker, Haldenstovare, Brachet de Styrie, Brachets de Styrie, Autrichien, Allemand et Polonais, Bruno du Jura, Hamilton Stovare, Schiller Stovare, Smalands Stovare, Basset de Westphalie, Chiens Courants Italiens, Hellenique, Yougoslave Tricolore, de Montagne du Montenegro, des Balkans, de Transylvanie, Lucernois, de Schwyz, Slovaque, Finnois, de Hygen, Polonais, Bernois
7° GROUPE	A. GAGGERO	Spéciale	Braques Slovaque, de l'Ariège, d'Auvergne, du Bourbonnais, Saint Germain, Italien, Allemand, Hongrois, Portugais, Hollandais à Perdrix de Drente, Stabyhoun, Ceskyfusek, Setters Anglais, Gordon, Irlandais, Epagneul Français, Perdiguero de Burgos et reste du groupe
	C. WITZMANN	Spéciale	Braque de Weimar, Braque Français, Drahthaar, Langhaar, Epagneuls Bleu de Picardie, Picard, de Pont Audemer, Münsterlander
	M. AMIEL	Spéciale	Pointer , Griffon d'arrêt à poil dur Korthals, Spinone Italiano, Epagneuls Bretons
	R. SOULAT	Spéciale	Epagneul de Saint-Usuge
10° G.	C. MATTERA	Spéciale	Greyhound, Lévrier Afghan, Saluki, Barzoï, Irish Wolfhound, Deerhound, Galgo Espagnol
	JJ. DUPAS		Whippet, Petit Lévrier Italien, Azawakh, Sloughi
	S. GRISARD	Spéciale	Magyar Agar, Lévrier polonais

DIMANCHE 14 MARS 2021 / DÉBUT DES JUGEMENTS : 9H

1° GROUPE	JJ. DUPAS		Kelpie Australien, Bobtail, Bouvier d'Australie, Australian Stumpy Tail Cattle Dog, Chien Loup Tchèque, Welsh Corgi
	S. GIANNONE		Chien de Berger Belge Groenendael et Tervueren, Schipperke, Bouvier des Ardennes, Bouvier des Flandres
	M. GRIOL		Chien de Berger Belge Laekenois et Malinois, Berger Australien
	M. MOTTET		Bergers Allemands, Berger Blanc Suisse
	R. SOULAT		Berger de Croatie, Chien de Berger de Majorque, Chien de Berger Catalan, Berger de Beauce, de Brie, de Picardie, Portugais, Berger de Bergame, Berger de l'Est et Italiens, Berger de Croatie, Mudi, Puli
	J.P. KERIHUEL		Berger des Pyrénées, Colley Barbu, Border Collie, Colley, Lancashire Heeler, Shetland, Berger Américain Miniature, Barbado da Terceira
	N. MARTIN	Spéciale	Berger Hollandais, Chien Loup de Saarloos, Schapendoes
8° G.	D. CORNET GOUGON	Spéciale	Chien d'eau Espagnol, Barbet, Chien d'eau Romagnol, Chien d'eau Portugais, Irish Water Spaniel, Kooikerhondje, Chien d'eau Américain, Retrievers, Labrador, Golden
	A. GAGGERO		Wetterhoun, Chien d'Oysel Allemand , Cocker Américain, Clumber, Cocker Anglais, Sussex Spaniel, Springer Spaniel, Welsh Springer, Field Spaniel
9° GROUPE	J.P. KERIHUEL	Spéciale	Bichons et Petits Chiens Lions , Ratier de Prague
	R. SOULAT		Coton de Tulear, Petits Belges, Chien Chinois à crête, Chiens du Tibet, Epagneuls Continentaux, Petit Chien Russe, Kromfohrlander
	G TYTGAT	Spéciale	Caniches, Chiens Particolores
	C. MATTERA		Chihuahua
	A. JAUFFRET	Spéciale	Cavalier King Charles, King Charles Spaniel , Pékinois, Epagneul Japonais
	D. MEYER		Bouledogue Français
JJ. DUPAS		Carlin, Boston Terrier	



Mme POUVESLE



M. JOUANCHICOT



M. MATTERA



M. CALLOCH



Mme MEYER



Mme CORNET GOUGON



Mme GAGGERO



M. MOTTET



M. MARTIN



M. WITZMANN



Mme AMIEL



M. SALLETT



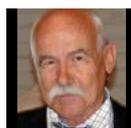
Mme JAUFFRET



M. DUPAS



M. GRIOL



M. SOULAT



Mme LAFAY



M. KAFKA



M. BASSET



Mme MAKOMASKI



Mme DENIS



M. GIANNONE



M. KERIHUEL



G. TYTGAT

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'EXPOSITION

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT – L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à 13h00 le vendredi.

LOGEMENT – Un nombre limité de cages sera mis à disposition.

SORTIE DES CHIENS – Les chiens ne pourront sortir avant 14h30. Les autorisations de sortie ne devront être accordées qu'entre 12 et 14 heures, après versement d'une caution de 50 €. Un restaurant sera installé dans l'enceinte de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur x 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'éleveur ; l'annonce de portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus quels qu'ils soient est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'Exposition.

BIEN ÊTRE ANIMAL

Le bien-être et la santé des chiens doivent constituer LA PRIORITÉ lors de toute exposition canine.

Les exposants sont responsables du bien-être des chiens présentés. Il est interdit de placer le chien dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid, le présenter laisse tendue, lui faire porter un collier coercitif et/ou le traiter de manière cruelle.

Les potences sont interdites.

Le non-respect de cette règle par l'exposant pourrait, à la demande du juge ou de l'organisateur, entraîner son exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture d'une procédure disciplinaire conformément aux règlements de la SCC.

Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites en France depuis le 31 août 2008. Décret n° 2008-871 du 28.08.08

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale

TOILETTAGE – Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traîner la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, **ce qui exclut tout double « Handling »**, c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consigner le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le Service Vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau,
- des chiens aveugles, sourds ou estropiés,
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations,
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnée de leurs petits,
- des chiens dangereux.

La décision du Service Vétérinaire est sans appel (voir Avis aux Exposants).

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Sont seuls admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines (Livre d'attente compris) d'un Pays membre de la F.C.I. ou d'un Pays non affilié, dont le Livre d'origine est reconnu par la F.C.I. Seront refusés :

- les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- les engagements « au poteau » le jour de l'exposition,
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les bornes minimum et maximum des classes sont calculées par rapport au jour de naissance et au jour du jugement.

• CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE – Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

OUVERTE – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois. Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

TRAVAIL – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Ouverte et Intermédiaire. En cas d'obtention du C.A.C.S., le sujet entrera en concurrence avec la Classe Champion pour l'attribution du C.A.C.I.B.

CHAMPION DE BEAUTÉ – Réserve exclusivement aux chiens âgés d'au moins 15 mois, déclarés Champions de Beauté Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., mais donne droit à l'attribution du C.A.C.I.B. et de la R.C.A.C.I.B. en concurrence avec les Classes Ouverte, Intermédiaire et Travail.

JEUNES – Pour tous chiens âgés de 9 mois à moins de 18 mois. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent et non au C.A.C.S., ni au C.A.C.I.B.

PUPPY – Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY – Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.

Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

VÉTÉRAN – Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S., ni du C.A.C.I.B.

• AUTRES CLASSES

MEUTES (UNIQUEMENT pour les Races des Groupes 3 – 4 – 6 soumises à épreuves de Travail dans l'utilisation Classe) Ensemble de 6 chiens minimum appartenant au même propriétaire, chaque sujet composant la meute doit faire l'objet d'une feuille d'engagement individuel.

TERRIERS - TECKELS : Le propriétaire doit engager au moins 3 des 6 chiens, présentés au jugement des meutes, en classe Travail (joindre les titres nécessaires pour accéder à la classe travail) ou justifier qu'il est titulaire d'une attestation de meute.

TECKELS : Les chiens en meute doivent impérativement être de même variété de poil et de taille (seuls les Nains et Kaninchen de même poil peuvent être réunis dans la même meute).

CHIENS COURANTS : Les chiens composant la meute doivent être de même race et variété, sans distinction de sexe.

Meute classe travail : doit avoir au moins trois des six chiens courants, présentés au jugement des meutes, en classe travail ou l'ensemble des chiens appartenant à un équipage titulaire d'une attestation de meute (joindre les justificatifs à l'engagement).

Meute classe ouverte : ne comprend pas au moins 3 chiens courants en classe travail.

LOT D'AFFIXE – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, né chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEURS – (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE – Pour 2 chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE – Pour 2 chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS « NE CONCOURANT PAS » – Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements, libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale de la Dordogne doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement, par chèque bancaire ou postal. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : Clôture le 27/02/2021 date de réception (28/02 à minuit sur Internet).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements :

- des chiens non inscrits à un livre d'origines d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié mais dont le livre est reconnu par la FCI
- des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

La Société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. – (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le « Service Vétérinaire » ;
 - ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.
- Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;
 - ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race. Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} « EXC. » en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^o Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé pour le C.A.C.S. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.
- s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

C.A.C.I.B. : Les propositions de C.A.C.I.B. ne sont autorisées que dans les classes OUVERTE, INTERMÉDIAIRE, TRAVAIL et CHAMPION.

Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition.

L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit.

Les Juges font les propositions de C.A.C.I.B. d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la F.C.I. de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du C.A.C.I.B.

Le C.A.C.I.B. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} « Excellent » (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif « Excellent » à condition d'être de mérite exceptionnel.

La R.C.A.C.I.B. peut être convertie en C.A.C.I.B. si le chien proposé pour le C.A.C.I.B. :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense, en raison de son âge, de ses origines, etc.

b) s'il a déjà le titre de Champion International

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S. et par la Fédération Cynologique Internationale pour l'attribution du C.A.C.I.B.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE – le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.I.B. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif « Excellent » dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif « Excellent ». Les chiens appartenant à des races reconnues à titre provisoire par la F.C.I., bien que ne pouvant pas obtenir le C.A.C.I.B., peuvent prendre part aux concours Meilleur de Race, Meilleur de Groupe, Meilleur de l'Exposition.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE – Les chiens désignés « Meilleur de Race » seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION – Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition. Dans le cas d'une exposition sur 2 jours, les propriétaires des « Meilleurs de Groupes » de la 1^{re} journée s'engagent en conséquence à être présents à l'Exposition le 2^e jour.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Une liste des modifications intervenues après l'édition du catalogue sera affichée au secrétariat de l'exposition.

Age minimum exigé pour la confirmation :12 mois sauf :

- 1^{er} Groupe : Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____ 15 mois
- 2^o Groupe Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Mâtin Espagnol, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____ 15 mois
- 5^o Groupe Chien du Pharaon, Cirkeco de l'Etna, Podenco Canario, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimaux du Groenland _____ 15 mois
- 6^o Groupe Rhodesian Ridgeback _____ 15 mois
- 8^o Groupe Retrievers _____ 15 mois
- 9^o Groupe Épagneuls Pékinois et Japonais _____ 10 mois
- 10^o Groupe Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____ 15 mois

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution de 96 € qui restera acquise à la Société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement. Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la S.C.C., avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- ceux qui auront fait une fausse déclaration
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de la Société Centrale Canine.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- ceux qui auront quitté l'Exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ – La Société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la Société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

TRÈS IMPORTANT

Avis aux Exposants résidant à l'Étranger

I - Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

II - L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un Vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Pour les animaux âgés de plus d'un an accompagnant les voyageurs en transit, importés temporairement ou réimportés après une exportation temporaire, le certificat de vaccination antirabique est seul exigé.

Le certificat devra avoir été authentifié par les Autorités vétérinaires du pays d'origine et garantir que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays. Une traduction officielle en langue française du certificat devra également être présentée. En l'absence de ces documents, les chiens seront refusés.

III - Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

Depuis le 1^{er} Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc.) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

COUPE DE QUEUE

Les Rottweilers nés à compter du 1^{er} mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être exposés et confirmés.

OBLIGATIONS SANITAIRES : 2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER à CEDIA

104^e EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE PERIGUEUX 12, 13 et 14 Mars 2021
Renseignements : Tél. : 06 73 41 99 32 / 06 69 52 12 33 - associationcanine24@orange.fr
Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

CADRE RÉSERVÉ à Cédia

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la **avant le 27 février 2021 (date de réception)** à :

CEDIA - Exposition de Périgueux - 67 rue du Général Leclerc - 67202 WOLFISHEIM

Joindre impérativement : - Votre règlement à l'ordre de l'A.C.D.

- la photocopie de l'attestation SCC autorisant la classe travail ou du titre de champion,

- la photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^e catégorie ou provenant de l'étranger

Les propriétaires de chiens appartenant à la deuxième catégorie devront se mettre en conformité avec la loi du 6 janvier 1999

Identification : _____ N° LO : _____

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété :
Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.

Taille :
Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.

Couleurs :
Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.

Poil :
Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italianos, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais, Russkiy Toy.

Poids :
Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes.

Né le : _____ / _____ / _____

Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tél : _____ E-mail : _____

Indispensable pour recevoir votre accusé de réception

Classe d'engagement : Intermédiaire Ouverte Travail* Champion* Jeune Puppy Baby Vétéran
Ne concourant pas Meute Confirmation - uniquement pour les chiens exposés

*** Classes travail ou champion : joindre l'attestation SCC ou FCI ou copie du titre de champion autorisant l'inscription dans ces classes**
Tout chien dont la classe n'est pas précisée ci-dessus sera inscrit d'office en classe ouverte, jeune, puppy ou baby selon son âge

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	Tarif 1*	Tarif 2*	Sommes adressées
ATTENTION : pour bénéficier du tarif dégressif tous les chiens doivent appartenir au même propriétaire.			
1 ^{er} chien	35 €	40 €	
2 ^e chien	30 €	35 €	
3 ^e chien	25 €	30 €	
4 ^e chien ou suivants (chacun)	15 €	20 €	
Puppy / baby / vétéran (chacun)	15 €	20 €	
Chien ne concourant pas (chacun)	10 €		
Meute avec 6 chiens en individuelle	60 €	70 €	
Chien supplémentaire dans la meute (chacun)	10 €	15 €	
Paire, couple, Lot d'Affixe ou Lot de Reproducteur	15 €		
Réservation catalogue	<input type="checkbox"/> ven. 5 € <input type="checkbox"/> sam. 5 € <input type="checkbox"/> dim. 5 €		
Carte accompagnateur <i>1 accompagnateur gratuit au-delà de 3 chiens engagés</i>	3 €		
Parking intérieur <i>places limitées</i>	5 €		
Total à régler (à l'ordre de l'AC Dordogne)			

La confirmation avec exposition est gratuite, sauf pour les races invitées (30 €)

Aucun engagement ne sera remboursé

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT ou DONT LE RÈGLEMENT SERAIT INCOMPLÉT SERA RETOURNÉ

Les emplacements et le matériel étant limités, l'A.C.D. se réserve le droit de clore les inscriptions aussitôt le nombre maximum atteint.

Si vous êtes engagé par courrier :
vosre carte d'exposant vous sera adressée quelques jours avant l'exposition.

Si vous êtes engagé par mail :
vosre e-carte sera téléchargeable quelques jours avant l'exposition.

Début des jugements : vendredi 13h00

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

*1^{er} tarif jusqu'au 9 février (cachet de la poste faisant foi)

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 27 FEVRIER 2021 (date de réception)

Confirmation sans exposition : 35 euros voir page 5

Engagements sur internet : <https://cedia.fr> - Engagement en ligne - Paiement sécurisé
Seuls les engagements payés seront retenus.

Pour les engagements gratuits, n'oubliez pas le bouton de validation !

Fait à _____

Signature du propriétaire :

le _____

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR pour les classes Travail et Champion (joindre justificatif)

CLASSE TRAVAIL

Joindre justificatif S.C.C. établi avant le 27 février 2021

Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation SCC ou FCI permettant l'engagement en classe travail. (la récompense doit être obtenue avant la date de clôture officielle de l'exposition)

Chiens de Défense : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu :

- soit un Brevet chien de défense en Ring - soit un Brevet Campagne - soit un Brevet Mondioring - soit un R.C.I. mention classée (L.P.O.1) - soit un Brevet de Pistage français - soit un Brevet de recherche utilitaire - soit un Exc. en niveau 1 en Pistage F.C.I. - soit un test international de sauvetage - soit Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin)

Chiens d'arrêt Britanniques et Continentaux : Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique BICP. 1^{er} ou 2^e degré

Chiens Courants : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse

Spaniels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R

Retrievers : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un TB

Barbets : Date et lieu du concours où le chien a obtenu un brevet de travail à l'eau (1^{er} ou 2^e cat.).

Terriers : Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

Teckels : Date et lieu du concours où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

Chien d'Elan Norvégien

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

• sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon

• sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

Chiens de Rouge de Hanovre et de Bavière

• TAN ou Brevet maîtrise du C.R.H.B. Notation 4 (A) exigée au travail à la longe.

Chiens Nordiques de Traîneau : Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail Echelon 1.

Lévriers : Date et lieu des 4 épreuves à CACIL avec obligation de classement dans la première moitié des concurrents à deux reprises (joindre une copie de l'attestation demandée par la FCI).

CLASSE CHAMPION

Joindre la copie de l'homologation du titre de champion obtenue avant le 27/02/2021.

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE

Vendredi 12 Mars 2021, Parc des Expositions du Périgord, Route de Ribérac - 24430 MARSAC SUR L'ISLE

Heure de début des confirmations : 9h00

Vous pouvez vous engager par internet sur <https://cedia.fr>

ou par courrier : renvoyez le coupon ci-dessous

accompagné de votre règlement libellé à l'ordre de l'AC Dordogne et d'une enveloppe timbrée libellée à votre adresse à l'Association Canine de la Dordogne - 21 rue des Fours à Chaux - 24750 CHAMPCEVINEL

Race _____ Sexe _____

Identification : _____ N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Puce ou tatouage

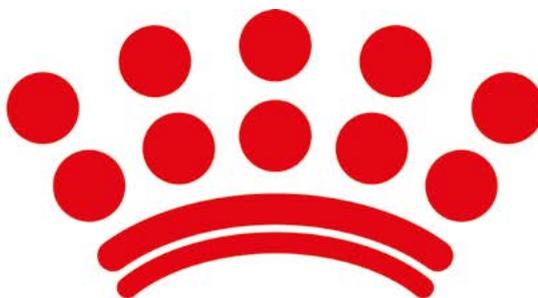
Nom du chien : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____ Tél. : _____

Tarif de l'engagement : 35 € à l'ordre de l'Association Canine de la Dordogne



ROYAL CANIN®